

cet ouvrage, le ministre l'a lu je n'en doute pas, il a dû constater qu'en Angleterre on s'applique beaucoup à combattre le mortel effet mental et physique de la monotonie et de l'atmosphère du régime pénitentiaire. Par exemple, les détenus de très bonne conduite peuvent recevoir le soir dans leurs cellules des visiteurs qui vont s'entretenir avec eux de leur avenir et les encourager de différentes manières.

L'hon. M. GUTHRIE: Nous permettons cela.

Mlle MACPHAIL: A la page 84, on lit ceci sur la discipline:

Il appartient seulement aux membres du comité visiteur, au nombre de trois au moins, dont deux juges de paix, d'instruire par audition de témoignages assermentés, les cas d'infraction et d'en décider. En cas de punition corporelle, la décision, accompagnée de la preuve, doit être approuvée par le Secrétaire d'Etat. Le comité peut substituer au châtimement corporel d'autres punitions de son ressort.

Au sujet de l'enseignement dans les pénitenciers, l'auteur raconte comment les Anglais l'ont amélioré. Je cite:

En un sens le régime pénitentiaire comprend l'enseignement mais à un degré modeste. On se borne à apprendre à lire et à écrire à ceux qui ne le savent pas, et quelque chose de plus à ceux qui ne sont guère mieux qu'illettrés.

Puis il démontre quels progrès on a fait. Je continue de citer:

Cinq ans après on lit: Les classes d'adultes ont progressé davantage durant l'année en question. Elles ont augmenté en nombre et quelque 9,000 prisonniers les ont suivies.

Je cite encore:

On a commencé le système de l'instruction des adultes en 1923, sur l'avis et avec la coopération du comité d'instruction adulte du Bureau d'éducation. L'objet principal n'est pas de relever le niveau d'instruction des prisonniers peu instruits, mais de combattre la rouille mentale inhérente à la vie pénitentiaire et de rendre le prisonnier plus propre au civisme, en stimulant l'exercice de son esprit et l'alimentant de matières saines et utiles pour l'avenir aussi bien que durant sa période de détention. Aux longues heures de travail en commun succèdent, à la veillée, des classes où l'on enseigne non seulement des matières scolaires comme l'histoire, les mathématiques, les langues modernes, mais des sujets professionnels comme la sténographie, et la technique de différents métiers.

Ainsi de suite. L'auteur dit que le plus difficile est le rétablissement de l'individu à sa sortie de prison. Malgré son désir d'apprendre un métier durant sa détention il n'en connaît pas tous les secrets et il est imparfaitement préparé. Pages 130 et 131, l'auteur dit qu'en Angleterre on a organisé la "Federation or Northern and Midland Aid Societies", groupement d'associations partie volontaires et partie gouvernementales, en ce sens qu'elles

touchent une subvention en dédommagement de ce qu'elles se chargent de voir aux prisonniers à l'aller et au retour de leur lieu d'origine.

Ce sont là trois ou quatre choses qui marquent le progrès du système anglais sur le nôtre.

Je m'arrête un instant au livre publié par le gouverneur du pénitencier de Sing Sing, Lewis E. Lawes, livre excellent, intitulé: *Life and Death in Sing Sing*. On y trouve bien des choses que nous demandons ici. Il dit qu'à leur arrivée les prisonniers sont soigneusement examinés par des psychiatres, des psychologues et des médecins. Je cite:

Durant un certain temps l'administration observe et étudie ces prisonniers afin de connaître leur caractère général; le service médical, pour se rendre compte de leur état physique et sanitaire; la clinique psychiatrique, pour reconnaître leur état d'esprit; le service industriel, pour découvrir leurs aptitudes professionnelles; les aumôniers, pour saisir leurs idées morales et religieuses.

Et plus loin:

Ce travail ne se fait encore que partiellement mais tous ces services sont établis et fonctionnent. Le dernier, la clinique psychiatrique, a été inauguré en 1927, et un an après il comptait un psychiatre et aide-psychiatre, un psychologue et deux observateurs enquêteurs.

Et je cite maintenant le dernier paragraphe de cet ouvrage:

D'après mes observations personnelles, je suis fermement convaincu que la récidive (retour au crime) provient en grande partie de ce que le dix dollars versé par l'Etat au prisonnier à sa sortie ne suffit pas, étant donné ses autres désavantages, pour lui permettre de recommencer vraiment sa vie.

Il dit ensuite qu'il a ajouté à ses fonctions de préfet l'habitude de prêter à ceux qui en avaient besoin de petites sommes d'argent et que, dans presque tous les cas, ces avances lui ont été remboursées. Il croit qu'à sa sortie du pénitencier le prisonnier a besoin d'un peu d'aide pour reprendre sa place dans le monde.

Le ministre a fait allusion à la Canadian Prisoners Welfare Association, dont je fais partie. Je dois dire cependant, pour ne pas causer d'ennuis au ministre, que je n'ai jamais assisté aux réunions de cette organisation. Je lis dans le rapport de cette association le passage que voici:

Nous avons constaté, par expérience, qu'un bien petit nombre de prisonniers sortent pénitents de nos pénitenciers; ce qui prouve jusqu'à quel point notre système pénal réussit peu à corriger et à punir.

En outre, nous pouvons conclure du rapport du surintendant que 75 p. 100 des gens qui se trouvent dans nos prisons n'en sont pas à leur première condamnation et plus de 50 p. 100 ont déjà fait un séjour dans un pénitencier.